



Droit d une tutelle et de la famille

Par **mathis**, le **18/03/2008** à **17:35**

Bonjour ma grand mere est actuellement sous tutelle et je voulais savoir si j avais le droit de consulter ses compte bancaire ? J ai contacter sa tutelle avec qui c est un peu difficile de prendre contact . L aide a domicile s occupe de lui telephoner mais comme la tutelle a des jours c est pas simple ! Elle ne veut apparemment pas me recevoir en privee et elle a l air pas tres douer pour ce metier donc je voulais savoir ses droits et les miens . Merci par l avance .
PS : je suis la seule petite fille et le seul membre de la famille